

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le vingt-trois novembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rouez, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROBIDAS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Mrs BRUNET Stéphane, DROUIN Hervé, MARÇAIS Éliane, DORGUEILLE Laurent, FÉVRIER Sabrina, BERNARD Alexia, LEROYER Céline, LUZU Mickaël, BLOSSIER Jean-Bernard, MARQUIER Rozenn, TRIBOUDEAU Audrey et GENDRON Philippe.

ABSENT : Mme RENARD Fanny (donne pouvoir à Mme Céline LEROYER), Mme LUZU-DUFOURD Céline (donne pouvoir à M. Mickaël LUZU).

Assistait également Madame MÉZIÈRE Morgane, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Mme MARQUIER Rozenn

Le compte rendu de la réunion du 26 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Intervention de l'Adjudant-Chef CATEIGNE – nouvelle organisation de la Gendarmerie

Le Maire donne la parole à l'Adjudant-Chef CATEIGNE concernant la nouvelle organisation de la Gendarmerie mise en place depuis septembre 2020.

Les premiers intervenants sont les gendarmes formant la Brigade de Gestion des Évènements (BGE), qui patrouillent 24h/24h avec une zone de surveillance ne pouvant pas dépasser un rayon de 15 kms autour de la commune de TRANGE. Pour les communes du canton de Sillé-le-Guillaume, cette BGE peut venir des gendarmeries de Noyen-sur-Sarthe, Malicorne-sur-Sarthe, Brulon, La Suze-sur-Sarthe, Loué, Coulans-sur-Gée, La Chapelle-Saint-Aubin, Conlie et Sillé-le-Guillaume. Ces BGE sont commandées par le Centre Opérationnel de la Gendarmerie (le 17). Dans le cas où l'événement survient nécessite des investigations, la Permanence Opérationnelle (PO) intervient après la BGE.

L'Adjudant-Chef CATEIGNE rappelle également la réglementation concernant les débits de boissons en Sarthe. Les demandes doivent être transmises à la mairie un mois avant la date de l'événement. Un débit de boissons qui court au-delà d'une heure du matin doit être transmis à la Gendarmerie pour avis.

2. Fondation Serge et Andrée Le Grou – révocation au Conseil d'administration

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en séance de Conseil d'administration de la fondation du 10 novembre, il a été décidé de la révocation de M. Ludovic ROBIDAS au sein des membres du Conseil d'administration pour le motif suivant : conflit d'intérêt.

Cette révocation fait suite à la décision de la fondation, qui acte que, la position de M. Ludovic ROBIDAS dans le collège des personnes qualifiées n'est pas possible avec la fonction de Maire, sous réserve que la commune puisse, à un moment donné, avoir potentiellement un conflit d'intérêt lors des décisions prises en conseils d'administration de la fondation.

Lors du précédent mandat, le conseil municipal était représenté par 3 membres au sein du conseil d'administration de la fondation Serge et Andrée Le Grou, sans que ce potentiel conflit d'intérêt ait été évoqué.

Aujourd'hui, il ne reste qu'un seul membre représentant la commune au sein du conseil d'administration de la fondation.

Il est à noter que le testament stipule que c'est bien la commune de Rouez qui a été désigné légataire universel de la fortune de M. et Mme Le Grou.

3. Ressources humaines – temps de travail 1607 heures

Le Maire informe le Conseil municipal de l'obligation pour toutes les communes de délibérer sur la durée annuelle du temps de travail à 1607 heures pour un agent travaillant à temps complet. Ce projet de délibération doit, au préalable, être soumis au comité technique. En l'absence de comité technique du centre de gestion de la Sarthe d'ici la fin de l'année, le Maire propose au Conseil municipal de reporter cette délibération en février, après le passage en comité technique du 27 janvier 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de reporter la délibération sur la durée annuelle du temps de travail à 1607 heures en février 2022,
CHARGE le Maire de solliciter l'avis du comité technique en janvier 2022.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

4. Attribution du logement – 13 bis place de l'Église

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'appartement situé à Rouez « 13 bis place de l'Église » sera bientôt libre de tout occupant après le départ de Monsieur et Madame EVENISSE.

Madame Amandine PICARD, actuellement domiciliée à Rouez s'est portée candidate pour cette location.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de louer à Madame Amandine PICARD, à compter du 1^{er} janvier 2022, l'appartement situé à Rouez « 13 bis place de l'Église » pour une durée de 6 ans renouvelable,
FIXE le montant du loyer à deux cent vingt euros et quatre-vingt euros de charges par mois, payable à la Trésorerie de Conlie au plus tard le dernier jour du mois en cours, ledit loyer révisable chaque année au 1^{er} avril selon l'indice de référence des loyers – base 3^{ème} trimestre précédent la révision,
CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

5. Convention fourrière avec capture – Molosses Land

Le Maire informe le Conseil municipal que la convention capture et accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux avec la société Molosses Land arrive à terme le 31 décembre 2021. La société Molosses Land propose une convention capture et fourrière pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 pour un montant forfaitaire annuel de 700,00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE la proposition tarifaire de la société Molosses Land pour un montant forfaitaire annuel de 700,00 € HT,
AUTORISE le Maire à signer la convention triennale capture et fourrière avec la société Molosses Land.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

6. Convention Polleniz

Stéphane BRUNET, adjoint, rappelle au Conseil municipal que la participation à la lutte contre les Rongeurs Aquatiques Envahissants (RAE) relève du pouvoir de police du Maire et qu'elle est à la charge des communes. Pour cette année 2021, l'association Polleniz nous propose, dans le cadre de notre adhésion 2021 en tant que membre du Collège Collectivités, un devis d'un montant de 616,74 € TTC correspondant aux frais de participation à la coordination et

l'animation de la lutte collective contre les RAE et au défraiement des piégeurs bénévoles, répartis proportionnellement au nombre d'habitants (3 € par rongeur).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de l'association POLLENIZ d'un montant de 616,74 € TTC,

AUTORISE le Maire à signer la convention mutualisée 2021 de partenariat pour un programme de prévention de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants pour le groupe des 13 communes signataires du territoire de la 4CPS.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

7. Appel à projet DETR - DSIL

Le Maire informe le Conseil municipal du lancement de l'appel à projet pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). La date butoir pour le dépôt des dossiers de financement, habituellement fixée au 28 février, est avancée au 15 décembre 2021. La liste des opérations éligibles nous a été transmise par les services de la Préfecture le 17 novembre.

Le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire les opérations suivantes :

- Travaux de réfection de la mairie (réfection salle de conseil et bureaux, tisanerie),
- Travaux de rénovation de l'église (mise en conformité électrique des commandes des horloges et des cloches, rénovation du cheneau).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les opérations susmentionnées,

SOLLICITE la DETR et la DSIL dans le cadre des opérations de travaux de réfection des bâtiments communaux et de travaux de rénovation de l'église,

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes à ce dossier.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

8. Assainissement – demande de subvention à l'Agence de l'eau

Stéphane Brunet, adjoint, rappelle qu'en séance du 26 octobre dernier, l'appel d'offres du programme de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif et schéma directeur d'assainissement a été confié à l'entreprise EF ETUDES pour un montant de 34 480 € HT. La commune peut prétendre à une aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 % dans le cadre de son programme d'intervention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du programme de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif et schéma directeur d'assainissement,

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

9. Propagation du cas influenza aviaire

Stéphane Brunet, adjoint, avise le Conseil municipal d'un courrier reçu de la Préfecture relatif aux mesures à mettre en œuvre pour éviter la propagation de cas d'influenza aviaire. Au vu des nombreux cas d'influenza aviaire, l'ensemble du territoire national, et donc de la Sarthe, est passé au niveau de risque « élevé ». Face à cette évolution, des mesures renforcées ont dû être mises en place, notamment dans les élevages non-commerciaux de volailles : le confinement des volailles ou la mise en place de filets de protection sur la basse-cour pour éviter tout contact entre

les volailles et les oiseaux sauvages, et la surveillance quotidienne des animaux. Le Maire appelle donc au respect de ces mesures.

10. Carrefour « Le Petit Champagne » - démarrage des études

Le Maire avise le Conseil municipal d'un courrier reçu du Département de la Sarthe concernant le carrefour du Petit Champagne. Les études pour l'aménagement d'un carrefour de type tourne-à-gauche afin d'envisager une solution pérenne vont démarrer au dernier trimestre 2021. Ce projet sera ensuite soumis au vote de la Commission permanente du Département en 2022, pour concrétiser l'année prochaine cette opération, sous réserve des négociations foncières amiables et du déplacement des réseaux.

11. Calendrier du conseil municipal 2022

Le Maire propose au Conseil municipal le planning prévisionnel des réunions de conseil municipal 2022 comme suivant :

- Mardi 11 janvier
- Mardi 22 février
- Mardi 22 mars
- Mardi 26 avril
- Mardi 31 mai
- Mardi 5 juillet
- Mardi 13 septembre
- Mardi 18 octobre
- Mardi 22 novembre
- Mardi 13 décembre

12. Questions diverses

- Annulation du Téléthon
- Les Vœux du Maire auront lieu le 21 janvier à 20h00, à la salle des fêtes de Rouez
- La Préfecture de la Sarthe sollicite les communes pour la mise à jour de la liste des Etablissement Recevant du Public (ERP) avant le 31 décembre 2021.
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe réalise une mise à jour de sa base de données des Points d'Eau d'Incendie (PEI) dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie et sollicite la commune au travers d'un questionnaire, à retourner avant le 15 décembre 2021.
- Suite à l'Assemblée Générale de Mémoires de Rouez, l'atelier Lorenzi se propose de venir le mardi 7 décembre, à 11h00, à Rouez.
- La mise en lumière du village aura lieu le vendredi 3 décembre, à 20h00.
- Le Maire rappelle que l'enquête annuelle du recensement de la population aura lieu en 2022 sur la commune. Le Maire a été nommé coordonnateur communal, suppléé par Hervé DROUIN, et assisté par Bérénice BAILLEUL.